

Lyon, le 22 octobre 2020

*Le Directeur général*

Réf : 2020-112

Monsieur le Préfet  
Château des Ducs de Savoie  
Place Caffé - BP 1801  
73018 Chambéry cedex

Objet : Avis ARS – Mesures de protection sanitaire dans le département de la Savoie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Préfet,

Suite à votre sollicitation quant à la mise en œuvre de la mesure de couvre-feu de 21h00 à 6h00 à l'ensemble du département de la Savoie, je vous livre ci-après des éléments chiffrés qui confirment l'opportunité de cette mesure.

L'épidémie Covid-19 continue sa progression sur l'ensemble du pays, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le département de la Savoie.

**Dans le département de la Savoie**, le taux d'incidence pour la population générale est **pour la semaine du 12 au 18 octobre** de **363,4** nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité est de **18 %** (source SPF GEODES).

Ces taux sont supérieurs aux taux nationaux (251,5/100 000 hab. et 13,7 %).

A titre comparatif vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux savoyards des dernières semaines :

**S41** : TI 194,2 et TP 13% • **S40** : TI 87,4 et TP 7,6 • **S39** : TI 65 et TP 5,78 • **S38** : TI 61 et TP 4,88

Par ailleurs, le **département de la Savoie** compte à ce jour **15 clusters** à criticité élevée.

**S'agissant de l'hospitalisation**, la Savoie comptabilise 114 patients hospitalisés à ce jour (ils étaient 42 au 15 octobre, 19 au 7 octobre) dont 9 patients en réanimation/soins intensifs (contre 4 le 15 octobre).

L'ensemble de ces éléments montrent que le **virus COVID-19 est très actif dans le département de la Savoie** qui depuis le 17 octobre est déclaré en état d'urgence sanitaire comme l'ensemble du territoire national (décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020).

Au regard de ces données qui soulignent la forte intensité de circulation virale Covid-19 sur tout le territoire départemental (par ailleurs en progression constante) et afin de limiter la propagation du virus Covid-19 parmi la population savoyarde il apparaît justifié d'appliquer toutes les mesures complémentaires de protection sanitaire et en particulier celle relative au couvre-feu appliqué de 21h00 à 6h00 tous les jours de la semaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Par déléation,  
Le Directeur général adjoint

  
Serge Morais